

## COMPTE RENDU CTL DU 03/11/2015

Le 03/11/2015, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

**1 – Réorganisation de la mission foncière exercée au sein des SIP de BEAUNE, MONTBARD et SEMUR EN AUXOIS (pour avis)**

**2 – Déploiement du service facturier pour les dépenses du rectorat de Dijon (pour avis);**

**3 – Ponts naturels 2016 (pour avis);**

**4- Questions diverses.**

**Nous avons remis une déclaration liminaire au nom de l'ensemble des organisations syndicales de la DRFIP 21 (Voir en fin de document)**

Madame RECOR s'est exprimée à la suite de la lecture de cette déclaration intersyndicale. Contrairement à ce que pensent les OS, selon elle, il y a concertation avec les agents de la Côte d'Or (notamment sur les fermetures de postes). Elle assure ne pas accélérer les réformes en Côte d'Or, et indique qu'il y a peu de restructurations en Côte d'Or en comparaison avec d'autres départements. La direction a une vision plus générale du fonctionnement des structures au niveau départemental, alors que les agents ont une vision locale plus restreinte.

**1 – Réorganisation de la mission foncière exercée au sein des SIP de BEAUNE, MONTBARD et SEMUR EN AUXOIS (pour avis)**

**extrait des documents de travail du CTL :**

*« Le rapprochement CDI-CDIF (CTPM du 7 juillet 2005) a consisté à regrouper dans un même service, sous un même responsable, les tâches assurées par le centre des impôts et les tâches assurées par le centre des impôts foncier concernant les usagers particuliers.*

*La mise en place du rapprochement du CDI et du CDIF visait à améliorer le service à l'usager et à préserver la qualité des bases de la fiscalité directe locale.*

*Au 1<sup>er</sup> décembre 2007, la direction a dès lors, procédé au rapprochement des CDI – CDIF des sites de Beaune, Semur-en-Auxois et Montbard.*

*S'agissant des sites de Dijon et Chatillon-sur-Seine, une deuxième vague était prévue en décembre 2008. Or, il a été décidé de la différer en raison de la fusion des deux directions DGI et DGCP et de la création de la direction unique.*

*La poursuite de la réflexion sur l'organisation des missions des CDIF non transférées au CDI a également conduit à donner la possibilité aux directeurs (CTPC du 14 mai 2007) de constituer des pôles de compétence départementale chargés, des missions suivantes :*

*- topographie : mission topographique, accueil des professionnels et délivrance de la documentation cadastrale (PTGC) ;*

*- évaluation des locaux professionnels : évaluation des locaux industriels et commerciaux (PELP).*

*Un pôle topographique et de gestion cadastrale (PTGC) et un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) ont été mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 2008. »*

**Exposé du projet :**

*« La situation actuelle fragilise la continuité et la qualité du service foncier mais également des autres*

*missions qui sont exercées dans des conditions de plus en plus contraintes.*

*Notamment, la mission foncière nécessite une certaine technicité. Or, l'absence ou le départ d'agents, conduit à des problèmes pour assurer la continuité, d'autant plus que dans certains sites ( ex : Semur-en-Auxois) il y a des difficultés à affecter des agents.*

*Afin de faire face aux aléas liés à la technicité reposant sur un nombre limité d'agents au sein des services concernés et aux difficultés grandissantes entraînant dans certains sites la dégradation de l'exercice de la mission, la DRFiP envisage un retour arrière du rapprochement SIP-CDIF.*

*Ainsi, pour optimiser la mission en revenant à la spécialisation au sein d'un service disposant d'une forte technicité et d'un volume d'emplois plus conséquent, il est proposé de transférer la mission foncière exercée par les SIP rapprochés de Beaune, Semur-en-Auxois et Montbard au CDIF de Dijon au sein d'un seul secteur foncier.*

*Cette réorganisation prendrait effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016. »*

La directrice du pôle pilotage et ressources et le responsable de la division SBLIC ont informé l'ensemble du personnel des différents services concernés par ce projet (Montbard, Beaune, Semur en Auxois, CDIF Dijon) des conséquences de cette restructuration au niveau départemental. Ainsi, **7 emplois (5 agents de Beaune et 2 agents de Semur) sont transférés sur Dijon pour suivre la mission.** Les agents de Beaune et Semur qui ne souhaitent pas suivre cette mission, peuvent rester sur la commune en tant que ALD à la résidence ; leur affectation nationale est inchangée. Si aucun agent ne suit la mission, les 7 emplois à pourvoir le seront selon les règles habituelles de mutation, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La CGT demande à la Directrice s'il est judicieux de transférer ces missions au CDIF de Dijon, service qui connaît déjà de grandes difficultés de fonctionnement.

L'installation immobilière de ce transfert n'est pas encore arrêtée.

Les agents seraient installés au deuxième étage de la Boudronnée, sauf l'accueil qui est envisagé au rez de chaussée. Ce dernier élément est en cours de réflexion, et fera l'objet de prochains CTL et CHSCT.

**Qui va gérer et assurer l'accueil : SIP ou CDIF ?**

**La spécificité du cadastre est-elle compatible avec l'accueil généraliste du rez de chaussée ?**

**L'accueil sur les sites extérieurs se fera-t-il toujours sur place ou sera-t-il transféré sur Dijon dès la fin de l'année ?**

**Où seront stockées les archives ?**

**Beaucoup de questions encore sans réponse ... A suivre ...**

Les OS ont demandé s'il n'existait pas de solutions alternatives à ce regroupement unique sur Dijon. Comme par exemple, la création d'un secteur foncier dans le Nord du département, afin de conserver un minimum de service de proximité.

Madame Recor répond qu'une telle structure composée d'environ 3 emplois n'était pas viable, et que le nord du département n'en sera pas plus attractif. On retombe dans le problème récurrent : petite structure, problèmes de fonctionnement, donc c'est une solution non envisageable pour elle.

En conclusion, **l'ensemble des OS a voté contre ce projet.**

Celui-ci sera réexaminé au cours du prochain CTL qui aura lieu le 17 novembre 2015 à 8h30.

## **2 – Déploiement du service facturier pour les dépenses du rectorat de Dijon (pour avis)**

*Dans le cadre de la réforme de l'État et en application de la décision n°8 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2013, le ministère de l'Education nationale a engagé, après une expérimentation en 2012-2014 sur 4 académies, la généralisation du modèle facturier à ses dépenses en 3 vagues à partir de janvier 2015.*

*Au 1er janvier 2016, les 8 académies de la vague 2, dont celle de Dijon, passeront donc au modèle*

facturier pour leurs dépenses.

**Au 1er janvier 2016, sera donc mis en place le « SFACT Rectorat » qui sera en charge de la réception et de la mise en paiement des factures du Rectorat de Dijon.**

*Le « SFACT Rectorat » sera rattaché au service Dépense de la DRFIP21.*

**La DRFiP 21 bénéficiera du transfert d'un emploi en provenance du ministère de l'Education nationale au titre du déploiement du SFACT pour les dépenses du Rectorat de Dijon, au 1er janvier 2016.**

*S'agissant de ce recrutement par voie de détachement, une fiche de poste destinée aux agents affectés au Rectorat de Dijon a été diffusée le 10 septembre dernier.*

*Il est précisé qu'une candidature a été reçue et que la procédure de recrutement est en cours.*

**Le complément sera assuré par le renfort d'un agent du service Dépense à hauteur de 50%.**

La CGT a souligné qu'un seul agent pour assurer cette mission peut comporter des risques en période de congés ou maladie.

Qui assumera sa mission ?

L'agent DRFIP qui est affecté à 50 % ? D'autres agents ?

Quel est l'avenir du service dépenses du rectorat ? Madame RECOR confirme qu'à terme toutes les factures seront payées en mode SFACT.

Pour ces motifs, la CGT vote Contre ce projet ; les autres OS s'abstiennent.

### **3 – Ponts naturels 2016 (pour avis)**

Pour l'année 2016, il est envisagé de fermer les services en Côte d'Or :

**le vendredi 6 mai;**

**le vendredi 15 juillet ;**

**le lundi 31 octobre.**

Il est rappelé que depuis 2009, un agent peut utiliser, pour ces congés, des jours de congé annuel, des jours RTT, des journées de récupération mais aussi des jours épargnés sur son CET.

L'octroi d'une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle à chaque agent sera confirmé par la DG courant 2016. Si elle est accordée, les agents pourront l'utiliser pour poser un de ces trois ponts.

### **4- Questions diverses.**

- les **départs en retraite** récents, ou à venir prochainement, ne seront remplacés qu'en septembre 2016, lors du prochain mouvement de mutation.

Les futurs retraités doivent déposer leur dossier au service RH, 6 mois avant leur départ pour que la vacance de leur poste soit retenue au mouvement suivant.

- **toxicité des toners des multicopteurs** : une note est parue le 25/09/2015 informant que les toners doivent être manipulés avec précaution, car ils sont composés de produits toxiques. A ce jour, la direction n'a pas officiellement cette note. Toutefois, le service SBLIC va établir un mode d'emploi plastifié pour le remplacement de ces toners, qui sera affiché en face de chaque matériel concerné. Il est précisé qu'il faut bien se nettoyer les mains après avoir changé le toner, et qu'il n'y aurait pas plus de danger que cela.

**Pour tout problème technique** concernant les imprimantes et autres copieurs, les agents doivent contacter la plateforme d'assistance nationale. Si les agents rencontrent des problèmes de compréhension avec leur interlocuteur (localisé en Roumanie ou autre pays de l'Est), il faut

contacter le SBLIC qui fera remonter l'information à la Centrale.

Des **copieurs A3 ont été maintenus sur les sites**. Une cartographie de ces appareils sera adressée prochainement à l'ensemble des agents.

- **chauffage à la Boudronnée** : le problème récurrent de chauffage à la Boudronnée n'est pas résolu, malgré l'intervention d'un plombier. Il ne le sera pas avant le printemps prochain, car les travaux de débouage et/ou de gel des canalisations nécessitent l'arrêt complet de la chaudière pendant plusieurs jours. Toutefois, la période de grand froid devrait stabiliser la distribution de chaleur dans l'ensemble des bureaux. A suivre ...

- **cantine** : actuellement la sortie de la cantine pour le personnel extérieur se fait par la porte de secours au milieu du restaurant. Afin de limiter les courants d'airs et autres désagréments, la direction a demandé des crédits afin d'effectuer un SAS à cet endroit. Les travaux sont prévus pour 2016. En attendant, des paravents seront installés.

- **sécurité à la Boudronnée** : le système de vidéosurveillance va être renforcé de 2 caméras et d'un écran de surveillance visible dans la salle du public. La CGT renouvelle sa demande d'un vigile à l'accueil du bâtiment.

- **exonération TH annoncée par le Premier Ministre le 31 octobre dernier** : il est inadmissible que nos directions soient informées seulement le 3 novembre de la marche à suivre. En effet, de nombreux contribuables contactent les services pour savoir s'ils sont ou pas exonérés de TH et/ou TF. Les agents n'étant pas au courant du dispositif, ils n'ont pas pu les renseigner ces deux derniers jours. Aujourd'hui la **note explicative est disponible sur Ulysse**.  
Une fois de plus, la communication interne ne fonctionne pas ...

- **MSAP (Maison des services au public)** 4 sont déjà créées en Côte d'Or (Fleurey, Nolay, Recey, Seurre), et validées par le Préfet.

- **trésorerie de Selongey** : grâce au dialogue social à la DRFIP21, réaffirmé par la Directrice en début de CT, il a fallu attendre que la CGT demande en dernière question diverse le devenir de la trésorerie de Selongey.

Depuis la mi-octobre, le Ministre a donné son accord pour cette fermeture. Il est consternant que la Directrice n'ait pas informé les OS ! Les agents concernés ne l'étaient toujours pas au moment du CT. **Quelle communication !!!!!**

## DECLARATION LIMINAIRE CTL 03/11/2015

Les élus du personnel de la DRFIP COTE D' OR dénoncent la menace concernant les règles de gestion du personnel annoncées pour 2016.

L' administration envisage de bouleverser unilatéralement les règles de gestion issues de la fusion DGI /CP établies en 2007 après des centaines d' heures de négociations et de groupes de travail .

En effet, l' administration veut notamment supprimer le mouvement de mutation complémentaire et fusionner certaines RAN .

Par ailleurs, elle veut bloquer les agents pendant 3 ans sur un poste ou une dominante et veut multiplier les affectations ALD.

Les élus du personnel dénoncent également les suppressions d' emplois (30000 depuis 10 ans), fruit d'une politique libérale qui vont encore s' accentuer en 2016 et qui restent toujours inacceptables .

Celles-ci ne feront qu' accentuer la dégradation générale des conditions de travail .

Concernant les restructurations envisagées en Côte d' Or :transfert des missions foncières ,fermeture de la trésorerie de Selongey , les organisations syndicales demandent une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs intégrant la notion de service public de qualité et de proximité .